

Date de dépôt : 12 décembre 2012

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. François Lefort, Gabriel Barrillier, François Gillet, Jean-Louis Fazio, Patricia Läser, Mathilde Chaix, Beatriz de Candolle, Roger Deneys, Thierry Cerruti, René Desbaillets, Jacqueline Roiz, Guillaume Sauty, Philippe Schaller et Brigitte Schneider-Bidaux relative à l'élaboration d'un plan climat régional

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 avril 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant :

- la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ 641.71 (loi sur le CO₂);*
- la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60);*
- la volonté politique affirmée de l'Etat d'être un acteur majeur en matière de développement durable ;*
- le rapport PL 10670-A sur le projet de loi modifiant la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD) (A 2 60) (Pour l'instauration d'un plan climat régional);*

invite le Conseil d'Etat

- à mettre à l'ordre du jour des travaux du Comité régional franco-genevois (CRFG) et des commissions ad hoc de ce comité, la réflexion sur un plan climat régional;*
- à élaborer un plan climat régional, en collaboration avec le canton de Vaud, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et la région Rhône-Alpes;*

- à proposer pour ce plan climat régional des objectifs souscrivant au minimum aux législations en vigueur, notamment la loi fédérale sur le CO₂, le plan climat de la République française et le paquet climat-énergie de l'Union européenne.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Agir sur l'effet de serre au niveau du territoire

Les plans climat permettent aux collectivités publiques d'identifier, sur leur territoire, les principales activités responsables d'émissions de gaz à effet de serre de façon à déployer des plans d'actions visant à diminuer ces dernières. Ces plans permettent également de définir une politique climatique cohérente sur l'ensemble du territoire concerné.

Dans cette logique, le Grand Conseil a adopté le 19 avril 2012 une modification de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (loi Agenda 21), fixant comme objectif la réalisation du premier plan climat cantonal genevois d'ici 2014.

La présente motion demande d'aller « un pas plus loin » et d'aborder les enjeux climatiques à l'échelle de la région franco-valdo-genevoise, postulant que ces derniers dépassent les frontières cantonales.

Les préoccupations des motionnaires rejoignent celles de la commission environnement du Comité régional franco-genevois (CRFG) qui s'est saisie, dès 2010, de la problématique climatique et a lancé l'élaboration d'un schéma de cohérence climat-énergie-air territorial (abrégé « SC²ET »), soit un plan climat régional.

Le schéma de cohérence climat-énergie-air territorial (SC²ET) : le plan climat du *Grand Genève*

Le SC²ET, en cours d'élaboration, constituera le plan climat régional du *Grand Genève*. Il a pour objectif de mettre en cohérence les actions « climat-air-énergie » engagées dans l'ensemble de la région afin de passer d'initiatives éparses, engagées au coup par coup, à une politique climat-énergie-air cohérente, concertée et ambitieuse à l'échelle de l'agglomération. Le SC²ET vise à rassembler et à proposer une vision transversale des enjeux et des moyens pour arriver à dépasser les clivages sectoriels définissant des objectifs d'agglomération et en identifiant un programme d'actions

coordonnées tant dans une perspective de prévention et d'atténuation que dans celle de l'adaptation aux changements climatiques.

Le SC²ET a également pour objectif d'offrir une assistance méthodologique et technique aux différentes collectivités du *Grand Genève* pour leur permettre d'élaborer des démarches plus locales (notamment dans le cadre des plans stratégiques de développement en Suisse, ou des schémas de cohérence territoriale ou des plans localisés d'urbanisme en France) intégrant les thématiques environnementales de l'énergie, de la qualité de l'air et du climat. Il pourra également servir de base à l'élaboration du plan climat cantonal genevois qui devrait être réalisé d'ici 2014 et qui s'intégrera dans cette démarche plus générale.

Le SC²ET est suivi par le groupe « Climat-Energie-Air » du CRFG qui regroupe les administrations genevoises, vaudoises et françaises, les gestionnaires des ressources locales, les producteurs et distributeurs de prestations énergétiques, les concepteurs de solutions énergétiques territoriales ainsi que les entités académiques spécialistes du domaine.

Le SCE²ET est également partie intégrante du volet « *Energie* » du Projet d'agglomération 2.

Il est conçu comme un outil comportant plusieurs volets :

- Etat des lieux :
 - Analyse comparative des bases réglementaires et des objectifs spécifiques suisses et français.
 - Recueil des données de base.
 - Réalisation d'études de base non encore effectuées ou à compléter (qualité de l'air, modèle multimodal de transports, gaz à effet de serre, consommation énergétique, besoins énergétiques, ressources, etc.).
 - Recensement et mise en cohérence des actions existantes et valorisation des démarches volontaires dans les domaines climat-énergie-air.
 - Définition d'indicateurs de suivi.
- Valorisation des données de base (afin de faciliter les projets locaux) :
 - Elaboration d'une base de données de référence en matière de climat-énergie-qualité de l'air et mise à disposition sous forme cartographique (dans le guichet cartographique GeoAgglo du projet *Grand Genève*).
 - Eléments prospectifs (tendances, phénomènes émergents).
- Mise en cohérence transversale des politiques sectorielles (socio-économiques, aménagement, mobilité,...).

- Définition d'objectifs communs quantifiés dans le temps et respectant a minima les engagements suisses, français et européens¹.
- Proposition d'un programme d'actions commun.
- Appui aux collectivités et mutualisation des compétences pour les différentes démarches en cours.
- Communication et sensibilisation.

Avancement des travaux et délais

Les premières étapes (état des lieux et valorisation des données de base) sont achevées ou en voie d'achèvement. De nombreux travaux, provenant des différentes entités participant à l'élaboration du SC²ET, ont par ailleurs été coordonnés au sein du groupe « Climat-Energie-Air » du CRFG.

Des résultats sont attendus d'ici fin 2013. Les objectifs et le programme d'actions commun, qui constitueront le cœur du plan climat régional du *Grand Genève*, seront ensuite largement diffusés afin de sensibiliser les élus, les techniciens mais également le grand public aux enjeux de la lutte contre les changements climatiques à l'échelle de notre région.

Le Conseil d'Etat, représenté au sein de la commission environnement du CRFG par Madame la Conseillère d'Etat Michèle Künzler, suivra avec attention l'évolution de ces travaux et la mise en œuvre du plan climat régional.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER

¹ A savoir réduction de 20% des émissions de dioxyde de carbone par rapport au taux d'émission de 1990, d'ici à 2020.